

L'écho des 13 villages



Bulletin municipal de la commune de Saint-Nectaire

Mai 2021

Edito du Maire

Tout comme vous, j'avais espéré que la crise sanitaire ne serait pas aussi longue. La lassitude, la colère, l'impatience... mais aussi l'espoir que nous devons garder présent dans nos esprits. L'espoir de la vaccination, l'espoir d'un retour à une vie plus normale avant la fin de l'année 2021.

Depuis le 19 mai, l'ensemble des commerces a rouvert. Il était temps, car nombre d'entre eux sont dans une situation financière très compliquée. Je souhaite que les visiteurs reviennent, que l'activité économique reprenne et j'invite tous les habitants à aider nos commerçants en consommant local ! Malgré le calendrier annoncé par le Président de la République, il est difficile de se projeter dans les animations estivales. Nombre d'entre elles ne pourront avoir lieu. Le Comité des Fêtes travaille à la programmation des animations à destination des locaux et des visiteurs pour l'été 2021. Vallée Verte Festival aura lieu en août. Une nouvelle animation « Sur la route de Mme d'Artagnan » est également prévue autour du week-end du 15 août avec Euroculture.

Par ailleurs, je veux vous faire part de ma colère devant l'incapacité du Gouvernement à répondre à nos questions, à nos demandes, à compenser les pertes de recettes des communes. Résultat, les comptes du Centre Thermadore sont déficitaires puisque nous sommes exclus de toutes les aides pour cet équipement. Il sera difficile de remonter la pente. Les contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés en 2021, les autres sont menacés, car il n'y aura pas de réouverture en 2021. Un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes va avoir lieu suite au vote du budget 2021 en déséquilibre. Nous l'attendons avec impatience pour démontrer que le Gouvernement nous a abandonné en 2020. Sur ce sujet aussi, je tiens à souligner l'écoute et l'appui apporté par M. le Sous-Préfet d'Issoire.

J'ai voulu vous adresser le bulletin municipal à la suite du vote du budget communal 2021 pour vous dire que nous sommes prêts à agir, que nous avons des projets prêts à sortir de terre,

pour l'attractivité touristique et résidentielle de la commune sur les 5 années de mandat restant. Nous poursuivons le redressement financier de la commune, les chiffres s'améliorent. Il reste encore du chemin, et des efforts vous seront demandés en ce début de mandat pour accompagner le mouvement. Nous avons dû décider de la hausse des taxes foncières, décision difficile car elle vous impacte directement, mais nécessaire pour envisager le redressement durable des comptes. La recette supplémentaire attendue s'élève à 100 000 €, soit 0,8 % des recettes communales.

Vous ne serez pas les seuls à faire des efforts. Nous avons réduit nos charges de fonctionnement au maximum. Nous avons réduit les effectifs communaux de 5 personnes entre 2020 et 2021. Nous allons vendre des terrains communaux. Enfin, nous allons mettre à contribution les visiteurs avec la mise en place d'horodateurs sur les deux parkings touristiques de la commune (Eglise et Thermadore) et la création d'une aire de services pour camping-cars. Ce sont près de 50 000 € de recettes qui sont attendues en 2022 grâce à ces actions et plus encore les années suivantes.

Un mot enfin du Casino. Nous attendons désormais que le liquidateur ait terminé de céder les actifs de la SAS Casino de Saint-Nectaire. Dans l'attente, la commune, bien que propriétaire du bien, n'a pas accès au Casino qui est sous scellés. Nous avons cependant décidé de relancer une Délégation de Service Public et de rechercher un repreneur. La procédure est longue, de l'ordre de 18 mois. Mais il nous apparaît plus qu'essentiel de nous battre pour notre Casino.

Toute mon équipe se joint à moi pour vous remercier de votre patience face à la situation sanitaire, de votre implication et votre combativité, de votre solidarité, de l'espoir que vous gardez, et de la joie que vous nous communiquez à l'occasion de nos rencontres.

Alphonse BELLONTE



Informations services publics

Mairie - Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h30

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h

N'hésitez-pas à demander un RDV avec le Maire ou l'un de ses adjoints. 04.73.88.50.41

accueil@ville-saint-nectaire.fr

www.ville-saint-nectaire.fr

La Poste

Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

Vendredi et samedi : 9h - 12h

Fermé le lundi

Déchetterie (SICTOM, Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

Montaigut-le-Blanc : Mardi à Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h (fermé le lundi).

Besse : Lundi 13h - 17h, mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h - 12h et 14h - 18h (fermé le jeudi)

Santé - Secours

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie 04 73 96 71 11 ou 17

Docteur Beraud : 04 73 68 38 84

Infirmières Mmes Béal et Gaudron

06 43 77 47 90

Pharmacie Mme Thevenin

04 73 88 52 26



Carte d'identité communale

Commune de la Communauté de communes du Massif du Sancy - Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - Station classée de Tourisme - Station verte - Famille Plus

13 villages : Les Arnats, Lenteuge, Lambre, Sauvagnat, Treizanches, Farges, Saillies, Saillant, Les Granges, Sapchat, Boissières, Freydefont et Saint-Nectaire (haut et bas).

Altitude entre 609 et 1011m

741 habitants au dernier recensement 2017

33,26 km² soit 22 hab / km²

38 élèves à l'école publique

1 Poste

1 Centre aqualudique, Thermadore (fermé cette année)

1 Eglise Romane Majeure d'Auvergne

1 Bureau de l'Office du Tourisme

14 exploitations agricoles

Nombreux commerçants, artisans, hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes,

1 Caserne de pompiers, 1 Maison de retraite, 1

Pharmacie, 1 Médecin, 2 Infirmières
1 Industrie : Laiterie La Montagne
1 Centre de vacances : Manoir du Vignet
1 Distributeur automatique de billets (DAB)



Budgets - Finances

Rappel des grands principes de finances publiques

Le budget de la commune doit obligatoirement être présenté à l'équilibre. Cela signifie que les recettes doivent être égales aux dépenses. Théoriquement, les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes (principe de l'universalité), le budget doit être présenté dans un document unique présentant l'ensemble des budgets annexes (principe de l'unité). Le budget regroupe les dépenses autorisées pour l'année (principe de l'annuité), et classées par chapitres et articles de dépenses (principe de spécialité) pour encadrer les dépenses annuelles.

Quel budget finance quelles dépenses ?

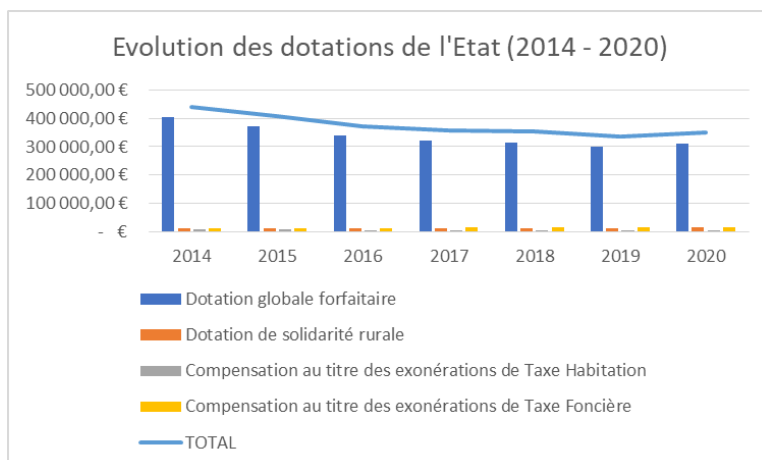
La commune de Saint-Nectaire dispose d'un budget principal et de 4 budgets annexes ou rattachés. Les budgets sont étanches entre eux. Cela signifie que les dépenses et recettes sont affectées uniquement à l'objet du budget. Le budget de la commune peut subventionner les budgets annexes ou rattachés. L'inverse n'est possible que dans des conditions très encadrées par la loi.

Recettes communales : de quoi parle-t-on ?

• Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat sont constituées de sommes forfaitaires annuelles versées mensuellement à la commune. Elles sont globalement en baisse depuis plusieurs années (- 91 338 €). A l'intérieur de cette recette de 310 000 €, 86 000 € correspondent à la

dotation spécifique pour l'entretien et l'animation au titre de station classée de tourisme. Une somme très faible au regard des charges !



• Les redevances domaniales

Les redevances d'occupation du domaine public communal (RODP) sont des loyers d'occupation temporaire ou fixe de tout ou partie de parcelles communales. ENEDIS, ORANGE versent des redevances à la commune pour les réseaux (1 000 €/an), les droits de terrasse des restaurants entrent également dans cette catégorie. Les futures recettes de stationnement et de l'aire de services pour camping-cars entreraient dans cette catégorie ainsi que le mini-golf (200 € / an).

Les droits de place correspondent aux encaissements des emplacements des commerçants présents sur le marché de Saint-Nectaire. Elles sont de l'ordre de 3 200 € / an.

Les loyers peuvent porter sur des terrains (estive de la Montagne du Regardet par exemple) ou sur des logements.

BUDGET DE LA COMMUNE 2021					
BUDGET PRINCIPAL (€ TTC)					
Fonctionnement	1 179 283,13				
Investissement	908 053,68				
BUDGETS ANNEXES				BUDGET RATTACHE	
	Eau et assainissement (€ HT)	Caisse des écoles (€ TTC)	CCAS (€ TTC)	SPIC = Institut bien être (€ HT)	SPA = THERMADORE (€ TTC)
Fonctionnement	379 265,74	31 820,00	6 960,00	22 151,47	107 384,66
Investissement	284 905,70	Pas d'investissement sur ces budgets			

La commune est propriétaire de logements au-dessus de la Maison du Tourisme, du pôle commercial, de la Villa du Casino (récemment rénovée, soit 5 000 € de recette annuelle supplémentaire), et d'un logement au-dessus des ateliers de Saillant (rénovation prévue en 2021).

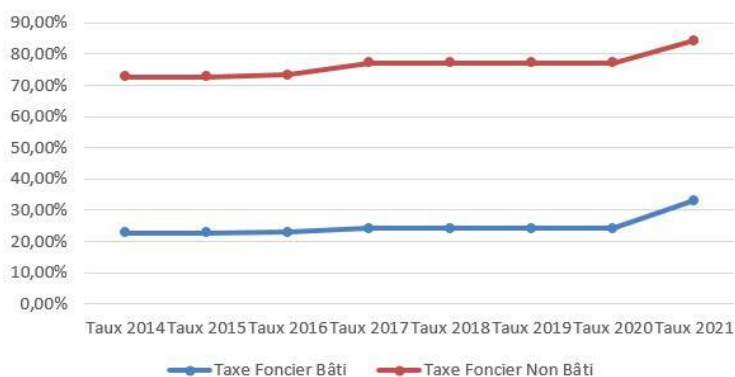
Cas particulier du Clos du Vallon

La commune est propriétaire du Clos du Vallon, près des Thermes du Mont Cornadore. Ce logement est occupé par une personne qui ne s'acquitte d'aucun loyer. Cette situation historique est difficilement solvable dans la mesure où l'occupant est une personne de plus de 65 ans. Une analyse juridique des possibilités d'expulsion/relogement sera réalisée en cours de mandat.

• La fiscalité

Le produit des taxes foncières bâties et taxes foncières non bâties est la première ressource communale en volume. C'est aussi la seule recette pour laquelle la commune peut faire varier les taux à la hausse comme à la baisse. Avec la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a conçu en 2021 une réforme qui vise à transférer la part auparavant collectée par les départements (20,48 % dans le Puy-de-Dôme) aux communes. Les communes continuent à recevoir le produit des taxes d'habitation sur les résidences secondaires, non supprimées. En 2019, la Chambre régionale des Comptes avait recommandé d'augmenter les taxes de 7 %. Nous avons alors souhaité attendre le résultat de la mise en œuvre des premières recommandations avant d'actionner cette mesure.

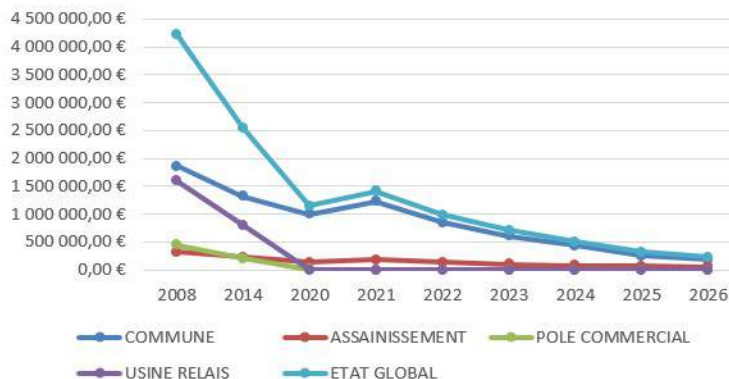
Evolution de la taxe foncière 2014-2021



Les Indicateurs ou ratios suivis

• L'endettement

Endettement par budget



• La CAF (Capacité d'AutoFinancement)

La CAF brute correspond aux produits de fonctionnement moins charges de fonctionnement. Elle doit être affectée en priorité et obligatoirement aux remboursements des annuités d'emprunts. La CAF brute moins les annuités d'emprunts forment la CAF nette. Celle-ci correspond aux fonds propres que la commune peut mobiliser en investissement. A Saint-Nectaire, la CAF brute est négative. Cela signifie qu'elle ne permet pas de couvrir les emprunts. De fait, la commune ne dispose d'aucun fonds propres pour l'investissement. Cette situation n'est pas nouvelle. En 2008, avec un endettement global de 4 210 793,43 €, la commune était déjà dans cette situation. Deux mandats plus tard, malgré les efforts de désendettement réalisés et la maîtrise des charges, le compte n'y est toujours pas. C'est pourquoi il faut continuer à contenir l'investissement.

• La part des charges de personnel dans le budget

Pour améliorer la situation, l'une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes en 2019 était de contenir les charges de personnel. Principal poste de dépenses dans le budget de fonctionnement de la commune, les charges représentent 30 % du budget. Ce ratio est bien largement inférieur à toutes les autres communes touristiques. Pour rappel, l'équipe administrative est composée de 3 personnes, les services techniques de 7 personnes, les agents affectés à l'école et au ménage sont 2,5 Equivalents Temps Plein.

A l'heure actuelle, les agents de Thermadore représentent 1,8 Equivalents Temps Plein. Les autres contrats n'ont pas été reconduits. Enfin, deux agents sont partis en retraite sans être remplacés, le responsable des services techniques n'a pas été remplacé à l'issue de son contrat. En deux ans, ce sont 5,5 Equivalents Temps Plein qui ont été supprimés pour contenir ces charges.

- **Les indemnités des élus dans le budget**

Les élus de la commune sont indemnisés mensuellement pour leur délégation selon des barèmes établis par disposition législative. Le Maire perçoit une indemnité brute de 1 473,08 €, les adjoints 392,03 €, les conseillers délégués 151,81 €. Ces indemnités représentent 0,1% du budget principal.

- **La trésorerie**

Les recettes de la commune sont perçues de manière régulière, ponctuelle ou annuelle. Les recettes de l'Etat (dotations et fiscalité) sont perçues mensuellement, de même que les loyers. Les redevances domaniales sont perçues annuellement. Les recettes de l'eau sont actuellement perçues une fois par an. De fait, la trésorerie de la commune n'est pas constante, de même que les charges qui peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles. Tout comme une entreprise, la commune connaît des difficultés de trésorerie et a recours depuis plus de 30 ans à une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Actuellement, cette autorisation de tirage est de 500 000 €. Pour comparaison, la ville de Vézelay (430 habitants), commune touristique connue principalement pour sa basilique (1 million de visiteurs / an), dispose d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros.

L'autre difficulté de trésorerie à laquelle la commune a à faire face est le décalage de perception des subventions d'équipement. Les subventions accordées sur projets sont pour la plupart réglées à la commune une fois l'opération entièrement terminée, c'est-à-dire payée et visée par le comptable public assignataire auquel il faut ajouter le délai de traitement de l'organisme qui subventionne l'opération. Cela peut entraîner un délai de 6 mois à un an pour encaisser les subventions par la commune.

La gestion de la trésorerie est encore plus délicate

lorsque certaines recettes communales ne sont plus perçues (exemple du Casino ou de Thermadore) compte-tenu de l'absence de fonds propres de la commune.

Les enjeux du mandat

Ramener les comptes à l'équilibre

Depuis 2008, les comptes de la commune ont été assainis. La dette a été largement diminuée. Cependant la capacité de financement de la commune n'est toujours pas reconstituée et les fonds propres de la commune pour investir n'existent pas. Revenir à une capacité de désendettement raisonnable et reconstituer les fonds propres de la commune est le principal objectif financier du mandat pour pouvoir investir durablement et diminuer la fiscalité locale.

Etre moins dépendant de l'Etat en créant de nouvelles recettes

Plus facile à dire qu'à mettre en œuvre. Les recettes de la commune sont peu dynamiques. Impossible de jouer sur les dotations de l'Etat, plutôt à la baisse. La remise en location des logements communaux va permettre de percevoir près de 10 000 € une fois les dépenses de rénovation amorties. Avec la perte de recettes du Casino (Produit des jeux + loyers) de 100 000 € par an, de nouvelles recettes devaient être trouvées. Après analyse des recettes d'autres stations touristiques, le stationnement payant et l'aire de camping-cars ont été décidées. Dernier levier possible, la fiscalité locale avec l'augmentation des taxes foncières.

Cette stratégie a pour ambition de permettre d'actionner des projets à long terme à l'image de l'aménagement des parkings de Saint-Nectaire le Haut et de la place de l'église, d'acquérir et remettre sur le marché des terrains ou des immeubles dans les villages.

Les moyens d'y parvenir

Pour parvenir à un retour à l'équilibre et regagner des fonds propres, des projets générateurs de recettes ont été programmés par l'équipe majoritaire.

- **Cessions d'actifs**

Une analyse du foncier bâti et non-bâti communal est en cours. L'objectif est de mettre en location ou vente les parcelles qui peuvent être productives (agriculture ou autres recettes). La vente du terrain dit « Camping Cellier » à l'entrée de bourg a été confiée à l'agence immobilière de Saint-Nectaire.

- **La hausse de la fiscalité**

Les recettes de l'Etat en baisse, les recettes du Casino inexistantes en 2021 et 2022, le déficit de Thermadore, la Capacité d'Autofinancement négative ont conduit la majorité à prendre la décision d'augmenter les taux de foncier bâti et non bâti afin de générer 100 000 € de recettes supplémentaires pour la commune. Cette décision a été difficile à prendre. Dès que la situation s'améliorera, la majorité envisagera de les ramener à un taux plus bas.

- **Le contrôle des dépenses**

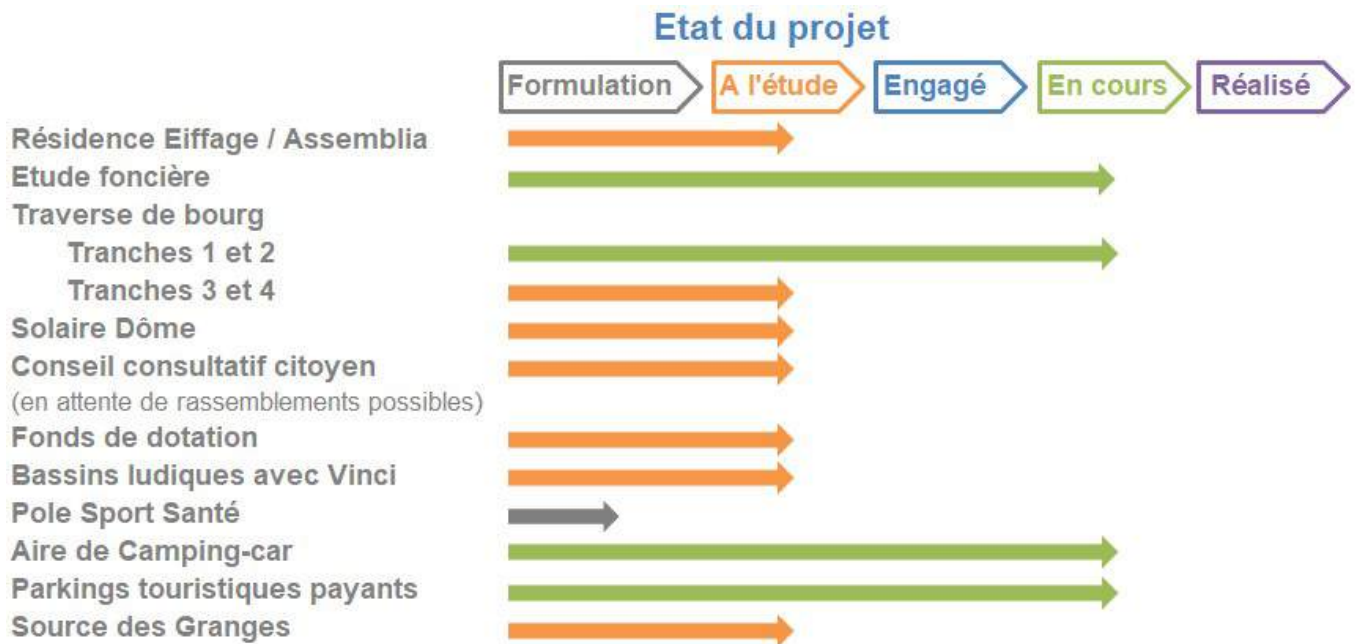
est le troisième levier qui est actionné pour atteindre l'objectif. Cela signifie : contenir les charges de la commune comme expliqué plus haut, supprimer les déficits structurels et mieux anticiper, mieux planifier, et mieux mettre en concurrence.

- **Calendrier**



Les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes ont été mises en œuvre à 99 %, nous faisons tout pour que la situation financière s'améliore.

Projets 2020-26



Mise en place de stationnements payants sur les parkings de l'église et de Thermadore

Les communes avec un tourisme de passage comme Saint-Nectaire, font, pour la plupart, payer le stationnement, pour contribuer aux recettes communales et permettre des actions d'amélioration de cadre de vie. Deux parkings vont être équipés d'horodateurs : l'église, avec 200 000 visiteurs / an soit environ 60 000 véhicules et Thermadore. Le tarif de base est fixé à 2 € par véhicule. Pour la seule place de l'église, si l'ensemble des véhicules y stationnant s'acquittent de la redevance, ce sont 120 000 € de recettes possibles. Prudemment, la commune mise sur 50 000 € de recettes annuelles à partir de 2022.



Aire de services et de stationnement Camping-Car Park

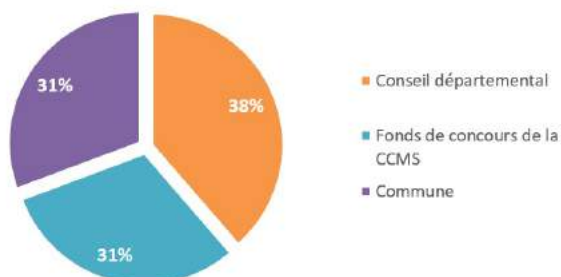
Après consultation de 4 entreprises, la société Camping-car Park a été retenue pour exploiter la nouvelle aire de services et de stationnement qui sera installée près du Pôle Commercial, au bord du Courançon. Elle permettra d'accueillir 27 camping-cars simultanément, de réaliser les vidanges et recharge en eau et électricité et de stationner pour la nuit pour les camping-caristes qui le souhaiteront.

L'emplacement choisi correspond au stationnement naturel des camping-cars sur la commune de Saint-Nectaire. Ces derniers privilégient cet endroit pour son agrément et la proximité du Pôle Commercial. L'équipe majoritaire fait ce choix pour soutenir les commerces du bourg.

Le taux de remplissage moyen au niveau national des aires gérées par Camping-Car Park est de 21 %. La société est intéressée par la commune comme porte d'entrée du Sud du Massif du Sancy. Elle exploite les aires de Murol et de Murat-le-Quaire. Selon ses prévisions, un taux de remplissage supérieur à 21 % peut être espéré à Saint-Nectaire.

Budget du Projet :

Total investissement : 110 000 €
Répartition des recettes / financeur



Temps de retour sur investissement : 2 à 3 exercices comptables

Coût du projet / habitant : 43 €.

A partir de l'exercice 2024, l'aire de services et de stationnement rapportera des recettes nettes dans le budget de fonctionnement de la commune.

Pourquoi avoir déplacé le mini-golf de Saint-Nectaire au Parc du Casino ?

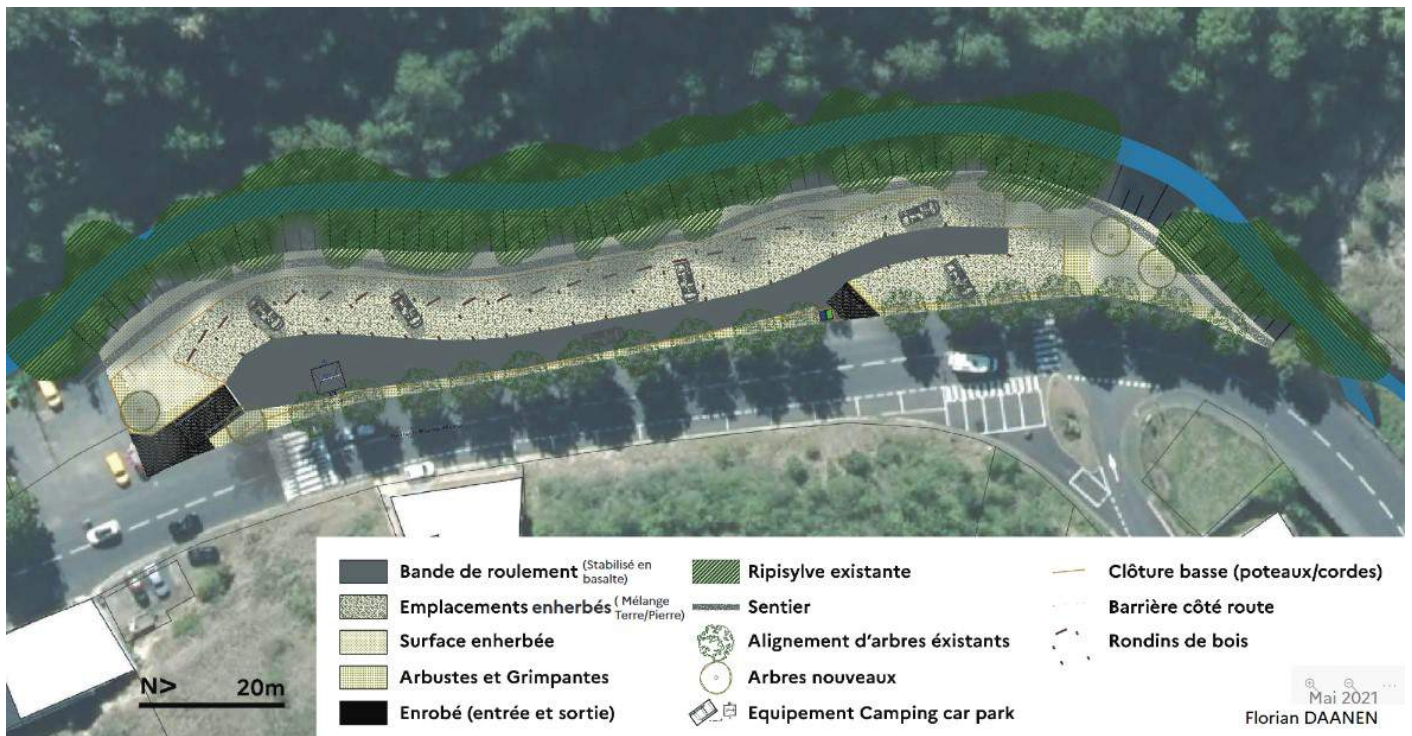
Pour installer 27 emplacements sur l'aire de services et de stationnement pour camping-cars, l'emplacement initial n'était pas suffisamment grand (la rentabilité d'une aire de camping-car s'établit à partir de 22 emplacements). Le mini-golf est communal, installé sur un terrain appartenant à la commune. Conformément aux plans établis dans le plan d'aménagement de bourg en 2012 qui prévoyait une trame verte le long du Frédet, il a été décidé de reprendre le terrain et de déplacer le mini-golf. En accord avec l'exploitant, le Parc du Casino a été retenu pour réinstaller les équipements avant le début de la saison touristique.

Avantage du nouvel emplacement : un parking à proximité, deux restaurants à la clientèle familiale, un espace arboré en bordure de rivière, le Casino. Seule la visibilité du bord de la RD996 n'est pas au rendez-vous. Un handicap qui sera facilement contourné par une signalétique adéquate et l'information sur les sites internet de l'office de tourisme du Sancy.

Le mini-golf n'est donc pas fermé. Il reprendra très vite son activité pour le plaisir de tous ses habitués.

Aménagement de l'aire

Compte-tenu de la proximité de l'Eglise, nous prévoyons de : garder un maximum d'arbres, réaliser de nouvelles plantations (arbres, arbustes, fruitiers, plantes grimpantes, jachère fleurie), végétaliser les emplacements et créer un sentier en bord de Courançon ouvert à tous les promeneurs. Une première étape dans la création de cheminements en bord de rivière !



Plan prévisionnel de l'aire de camping-cars, réalisation Florian Daanen (Etudiant Master 2, Architecte-paysagiste)

Le plan Local d'Urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU), est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS). C'est un projet global d'aménagement du territoire établi dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

Réalisé en 10 ans et signé en 2018, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Nectaire nécessite déjà une refonte suite à des modifications réglementaires, des études réalisées par la commune et les besoins de ses habitants ou futurs habitants. Le PLU est donc un document évolutif qui se doit de s'adapter en permanence. Le cabinet Réalités & Descœur, qui a rédigé sa première version, est à nouveau à nos côtés pour cette révision (suite à consultation en 2020).

Qu'est-ce qui a changé ?

La commune a réalisé une étude sur le Frédet / Courançon afin de connaître les dangers potentiels de ses crues, c'est un PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), il doit réglementairement

être intégré dans le PLU.

De nouvelles réglementations environnementales vont également être intégrées au document.

Les données démographiques montrent également une croissance importante de la population ces dernières années, renforcées par le COVID. Ainsi, les ventes, permis de construire, demandes de travaux, permis d'aménager sont plus nombreux que les années précédentes. C'est une dynamique que l'on doit absolument prendre en compte et le PLU ne doit pas restreindre cet essor de la commune. Un certain nombre de zones à construire supplémentaires pourraient être envisagées.

Quelques exemples de dossiers d'urbanisme traités en mairie à la mi-mai :

- 3 permis d'aménager contre 0 l'année dernière,
- 11 demandes préalables de travaux contre 18 sur l'ensemble de l'année 2020,
- 10 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner = droit pour une commune de préempter sur une vente immobilière) contre 6 l'année dernière.

Dans ce contexte, n'hésitez pas à écrire en mairie pour nous faire part de vos projets sur la commune afin que nous puissions les étudier.



Considérant les incertitudes de réouverture liées au COVID et les déficits 2020, nous avons fait le choix très difficile de ne pas rouvrir Thermadore en 2021. Cette

décision est le résultat de l'absence de compensation des pertes par l'Etat sous quelque forme que ce soit.. Elle est motivée par le fait que la municipalité ne peut assumer une telle charge financière à perte compte-tenu des efforts réalisés par ailleurs pour trouver des recettes. Une réouverture du Centre sera envisagée en 2022.

D'ici là, le projet suivi avec Vinci de création d'un pôle aquatique extérieur aura, nous l'espérons, avancé. Le personnel affecté au centre sera soit reclassé, soit non reconduit, soit licencié.

Source des Granges

Saint-Nectaire est une commune où l'eau est abondante. Les périodes de pénurie avérée d'alimentation en eau, bien que rares, se répètent de plus en plus. Les équilibres sont très fragiles et les sécheresses estivales successives montrent combien il est nécessaire d'avoir une gestion raisonnée et à long terme de la ressource.

Aussi, en 2019, le Conseil municipal a acquis une nouvelle source aux Granges. Le travail de mise en commercialisation a débuté en 2020. Il faut compter 3 ans minimum d'études préalables pour obtenir la Déclaration d'Utilité Publique qui permettra d'envisager d'alimenter Saint-Nectaire avec cette source.

La commune a fait le choix en 2020 de conserver la gestion de l'eau en direct. Cela signifie qu'elle ne l'a pas confiée à la Communauté de Communes. La loi permettait aux communes d'opter pour le transfert dès le 1er janvier 2020 ou de reporter celui-ci à 2026. Favorable à une gestion de proximité, les élus ont souhaité conserver la maîtrise de la régie. La discussion devra de nouveau avoir lieu avant 2026, en espérant que le législateur entende les communes qui, comme Saint-Nectaire, considèrent offrir un meilleur service en direct et ne veulent pas que la communauté de communes subdélègue ensuite la gestion à un opérateur privé. Maîtrise de la ressource, service aux usagers et contrôle des prix sont les motivations qui ont conduit à cette décision.

Olloix – un dossier encore en cours

La commune de Saint-Nectaire a gagné en première instance devant le Tribunal Judiciaire dans le contentieux ouvert par Olloix suite à leur refus de s'acquitter de l'eau que leur fournit Saint-Nectaire. La commune d'Olloix a fait appel de la décision. L'audience n'aura lieu qu'en mai 2022. Dans l'intervalle, la municipalité a introduit une demande auprès de la Chambre régionale des Comptes pour faire reconnaître le caractère obligatoire de la dépense d'eau pour Olloix.

Assainissement

Pour rappel, une partie de la commune est connectée au réseau intercommunal d'assainissement (Saint-Nectaire, Saillant, Sapchat). Les autres villages sont soit en assainissement individuel (Lenteuges, Treizanches, Sauvagnat, Sailles, Farges, Freydefont, Lambres), soit en assainissement communal avec des stations d'épuration (Les Granges, Boissières, Les Arnats).

Pour les villages connectés aux stations d'épuration communales, il est rappelé qu'aucun objet ne doit être jeté dans les toilettes : lingettes, serviettes, tampons et applicateurs, rouleaux... y compris ceux vendus pour être jetables dans les WC se retrouvent dans les canalisations et les systèmes de filtrage et doivent être évacués par les agents municipaux. Nous vous remercions donc de veiller à ne rien jeter afin de faciliter leur travail et de permettre le bon fonctionnement des stations.

Dans les villages

Les potences d'eau

La potence destinée à fournir de l'eau aux agriculteurs de Treizanches et Farges a été installée au printemps 2020. Elle a subi des dégradations et a dû être réparée en 2021. Cette eau est précieuse pour tous... Si les dégradations perdurent, la commune se verra contrainte de fermer l'accès à l'eau sur ces bornes de puisage, qui rappelons le, sont gratuites d'accès pour les agriculteurs. Il est également rappelé de bien fermer les bornes après utilisation. Si l'eau est gratuite à ces bornes, la commune paie de son côté des taxes sur l'eau utilisée à hauteur de 0.033€ par m³ (redevance Agence de l'Eau).

Retour des blaireaux

A Farges et Sailles, ce sont les blaireaux qui ont fait leur réapparition. Comme en 2014, ils creusent des galeries sous les chaussées. Un piégeage et des travaux de consolidation ont été organisés fin avril pour résoudre le problème.

Sacs de déchets agricoles

Des sacs de collecte des déchets agricoles (ficelles, bâches, enrubannage...) sont à disposition des agriculteurs en mairie, n'hésitez pas !

Espaces verts

L'entretien des villages commence fin avril pour se terminer en juin. En effet, il faut compter entre 8 et 10 semaines pour que les équipes interviennent dans les 13 villages. Toutes les parcelles communales, entretien des haies et passage de la balayeuse sont prévus. Quant au désherbage, la commune de Saint-Nectaire n'utilise plus aucun pesticide depuis plus de 10 ans. Le désherbage est donc manuel et les herbes folles ont tendances à repousser plus vite. Ce choix environnemental nous rappelle qu'il faut accepter de changer notre regard sur les espaces verts.

Villages des Granges

La route qui conduit au barrage EDF des Granges se dégrade fortement depuis plusieurs années. Un dossier de demande d'aide de l'Etat et du Département a été déposé en décembre 2020 pour procéder aux travaux nécessaires.



En haut du village, des rochers sur le domaine public, en surplomb d'habitations nécessitent une mise en sécurité. Plusieurs devis ont été demandés pour réaliser les travaux.

Régie d'eau municipale

La régie d'eau municipale continue le travail d'identification et de réparation de fuites sur le réseau. Elle est intervenue récemment à Boissières, Lambre, les Arnats et Saillant, notamment sur une fuite importante de la conduite menant à la station d'épuration. Nous remercions les habitants qui signalent les fuites.



Programme d'inventaire de l'état

La commune est éligible à un programme d'inventaire de l'état des ponts, passerelles et murs communaux via un dispositif de l'Etat conduit par le CEREMA. Les élus ont donc candidaté à ce programme et la commune devrait être contactée entre juillet 2021 et juillet 2022. D'ici là, un inventaire doit être réalisé afin d'être opérationnels, il vous sera présenté lorsque les conditions sanitaires le permettront. Vous êtes invités à nous signaler par mail ou auprès des élus les ouvrages qui selon vous devraient être répertoriés pour des travaux éventuels (accueil@ville-saint-nectaire.fr). N'hésitez pas à nous adresser une photo pour nous aider à réaliser l'identification.

Chiens errants

De nombreuses plaintes de chiens errants ou non tenus en laisse ont été remontées à la municipalité. Il est rappelé que le Maire a pris un arrêté pour interdire les chiens errants dans les rues de Saint-Nectaire et des villages, sous peine de mise en fourrière de l'animal. Les propriétaires sont également invités, dans la mesure du possible, à réguler les aboiements intempestifs de leurs chiens.

Réparation de la fontaine de l'Office du Tourisme

Les employés du service technique ont réparé et restauré la fontaine de l'Office du Tourisme (peinture intérieure / extérieur, ponçage de la statue, réparation du système de la fontaine). Elle sera bientôt remise en eau.

Des bancs repeints

Cet hiver les employés municipaux ont repeint les bancs de la commune avec la teinte grise validée par les Bâtiments de France et choisie également pour les barrières repeintes en 2020. Les bancs ont été réinstallés dans le bourg et les villages.

Ces actions visent à redonner une harmonie de couleur au mobilier urbain encore utilisable sans avoir à acquérir de nouveaux équipements coûteux.



Visites intempestives

Le 20 avril 2021, un arrêté de police municipal a été affiché sur la Chapelle Thermale et les Thermes de Cornadore pour en interdire strictement l'accès (des visites intempestives ont été remarquées et nous tenons à remercier les habitants qui nous ont avertis). Il est rappelé que ces édifices désaffectés peuvent être dangereux et qu'y pénétrer est strictement interdit.



Réhabilitation du sentier de la Montagne Verte

Le 28 avril, un collectif de bénévoles de la commune a œuvré à la réhabilitation des sentiers montant à la Montagne Verte (en face du pôle commercial). Cet ancien sentier thermal est aujourd'hui de nouveau accessible aux promeneurs. Afin de ne pas déranger la nidification des oiseaux, ce chantier a été réalisé uniquement avec des outils manuels et non thermiques. Nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles ayant participé ! Un autre chantier sera programmé plus tard pour finaliser les travaux. Si vous êtes intéressés pour en faire partie, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie !



SICTOM des COUZES



Depuis le 1er mai 2021, tous les papiers et emballages peuvent être mis dans le bac jaune.

Quid des villages qui n'ont pas de bacs ? Les points propres (carrefour des 4 routes au-dessus de Sailles ; Saint-Nectaire-le-bas sortie vers

Murol et Saillant vers les ateliers) suivent les mêmes consignes. Les élus travaillent depuis plus de 7 ans à l'installation de bacs jaunes collectifs dans tous les villages et à l'augmentation conjointe des tournées de collecte, pour l'instant sans réponse de la part du SICTOM.

Point sur le projet de composteur collectif pour le bourg de Saint-Nectaire le haut. Aujourd'hui seulement 3 foyers ont fait un retour positif pour participer à cette aventure collective, or 20 foyers sont nécessaires pour cette mise en place. Un porte-à-porte va être organisé pour discuter de ce projet avec les habitants, pour tout renseignement, votre contact : Marion LEFEUVRE (2e adjointe) 06.24.61.60.36.

Les composteurs individuels sont toujours disponibles sur commande auprès du SICTOM (34 € le petit et 40 € le grand) : <https://www.valtom63.fr/composteur/> ou au 04.73.44.24.24



Collecte des Déchets verts des Cimetières

Des bennes sont à votre disposition pour mettre les déchets verts juste à la sortie des cimetières, nous vous remercions de bien vouloir les utiliser, dans le respect des lieux et des employés communaux.

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de Saint-Nectaire

L'année 2020 ne nous a pas permis de réaliser ce que nous ferions en temps ordinaire (voyage pour les plus de 65 ans, repas au restaurant remplacé par les colis de fin d'année remis à 170 habitants). Nous avons pu faire venir le Père Noël pour la distribution des cadeaux aux enfants mais malheureusement pas de goûter ni de spectacle. Restons optimistes pour Noël 2021.

Nous remercions les personnes nous signalant des cas de souffrance (alimentaire, psychologiques ou autre). Nous essayons dans la commune de palier à ces difficultés en émettant un bon alimentaire ou en avançant une somme équivalente pour l'achat d'une bouteille de gaz ou le règlement d'une facture d'électricité. Si la situation est trop grave, une assistante sociale est toujours à l'écoute afin de nous orienter vers les services compétents et trouver des solutions. Cette année, nous avons aidé un jeune couple en souffrance alimentaire.

Le CCAS dispose d'un stock de bois de chauffage pour des personnes dans le besoin qui en feraient la demande (ce bois est issu de la coupe des arbres et de l'élagage par l'équipe « espaces verts »).

Comme d'habitude en cas de canicule, une visite est effectuée au domicile des plus de 65 ans vivant seuls, plus une campagne d'affichage dans les villages pour parer aux désagréments. Soyons des citoyens vigilants pour le bien-être de tous et de toutes.

Comité des Fêtes

Le comité des Fêtes, de son côté, maintient le programme estival d'animations. Ayant renoncé à la subvention 2020 de 39 000€, il sera proposé au prochain conseil municipal une subvention de 9 000€ pour assurer les dépenses 2021.



Un nouvelle vie pour Chambon des Neiges ?

Le SIVOM de Chambon des Neiges, composé d'élus des communes de Saint-Nectaire, Chambon-sur-Lac et Murol a commandité une nouvelle étude du site « Chambon Montagne ».

Un groupe d'étudiants en 3e année de managements du sport à l'UFR STAPS de Clermont-Ferrand va réaliser un audit suivi d'une étude de marché pour mettre en avant les axes de développement du site.

La finalité de ce projet tend vers la création d'une image de marque « Chambon Montagne », lieu de départ d'activités nature sur les 4 saisons : espace d'accueil du public, zones ludiques, aménagement de sentiers, développement de pratiques douces... Un beau projet pour notre vallée !



Enfance - Jeunesse

Ecole

Tout au long de l'année scolaire, les enfants scolarisés à l'école ont eu la joie de participer à une résidence d'artiste en lien avec le festival Plein la Bobine. Cette résidence de 3x2 semaines accueillait la réalisatrice Janis AUSSEL dont la spécialité est le papier découpé. Les élèves ont réalisé un pantin articulé, le story-board d'une histoire de leur invention, les fonds de décor et ont animé et enregistré le générique. Ils ont également réalisé tous les personnages, enregistré les voix de ceux-ci à partir du scénario, créé et enregistré les bruitages. Sur les deux dernières semaines, ils ont animé tous les plans. La municipalité et les enseignants remercient Marion LEFEUVRE et Grégoire GABY qui ont logé gratuitement l'intervenante pendant 6 semaines.

A savoir : les tables de la classe de M. MAURY vont être changées cette année. Des devis ont été réalisés avec le concours des enseignants pour engager le renouvellement du mobilier. La classe de Mme MENDES sera programmée pour 2022.



Micro-crèche

Le SIVOM de la Vallée Verte de la Couze Chambon (Murol, Saint-Nectaire, Chambon-sur-Lac et Saint-Victor-la-Rivière) ouvre le 6 septembre 2021 une micro-crèche intercommunale de 10 places et un RPE (Relais Petite Enfance) à Murol.

L'équipe de 4 professionnelles qualifiées, accueillera les enfants de 2 mois et demi à 3 ans (possibilités jusqu'à 4 ans hors temps scolaire) à l'ancien « Mille Club » (entièrement rénové), rue de Jassat à Murol.

La micro-crèche sera ouverte à l'année (possibilités de places à la micro-crèche de Saint-Diéry lors des 5 semaines de fermetures annuelles) du lundi au vendredi de 7h / 7h30 à 18h30.

La participation des parents (reste à charge) est basée sur les tarifs de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) grâce aux cofinancements des 4 communes du SIVOM, de la CAF et de la MSA du Puy-de-Dôme.

Les inscriptions se font auprès de Groupe Objectifs, gestionnaire de l'établissement au 04.66.65.31.17 ou 07.86.74.37.44 ou par mail : objectif.48@wanadoo.fr ou of.c.louche@gmail.com

Les actus en bref...

Le Casino

Le 1er avril 2021, le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour une nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino de Saint-Nectaire.

Les candidats sont invités à se faire connaître d'ici au mois de juillet 2021. Viendra ensuite une phase de travail sur les conditions de réouverture puis le choix du délégataire final interviendra à l'automne 2021.

La commission Délégation de Service Public composée de membres du conseil municipal de la majorité et de l'opposition a été élue à l'occasion du dernier conseil. Elle sera chargée d'accompagner le Maire dans le travail à conduire avec les candidats à la gestion du Casino.



La fibre à Saint-Nectaire

Sous l'impulsion de la Région et des 4 Départements auvergnats, le programme lancé en 2013 qui visait à doter 77 % des habitants et entreprises auvergnats d'un accès à la fibre optique à l'horizon 2025, a été accéléré et amplifié : dès 2022, **91 % des auvergnats** seront dans une zone couverte par la fibre, ceci pour un coût inférieur à ce qui était prévu au contrat initial. La commune de Saint-Nectaire est concernée par ce déploiement d'ici fin 2022.

Actualités des commissions municipales

Commission Eau et Assainissement : la commission s'est réunie le 14 décembre 2020 et le 22 février 2021. A l'ordre du jour, le dossier de mise en service de la Source des Granges, le point sur le contentieux avec Olloix, la convention avec l'Agglo Pays d'Issoire pour la fourniture de l'eau à Grandeyrolles ou bien encore la fourniture d'eau gratuite par les bornes de puisage pour les agriculteurs de la commune.

Commission Finances et Ressources Humaines : la commission s'est réunie le 22 février 2021. A l'ordre du jour, les comptes de résultat 2020 des budgets communaux, la présentation du budget 2021 en prévision du vote du 18 mars et le point sur les sujets relatifs au personnel communal, dont Thermadore.

Commission Foncier – Urbanisme – Patrimoine : la commission s'est réunie le 6 avril 2021. A l'ordre du jour, la présentation de l'étude sur le foncier commandée à l'Etablissement Public Foncier Auvergne (EPF) afin de définir une stratégie d'acquisition foncière pour la commune et l'état des lieux des parcelles communales réalisé en interne. Le dossier de construction d'une résidence intergénérationnelle et le Plan Local d'Urbanisme ont également été évoqués. Des réunions seront organisées au printemps sur ces deux derniers sujets.

Commission Associations : la commission s'est réunie le 12 avril pour étudier les demandes de subvention 2021 déposées par les associations en vue du vote au prochain Conseil Municipal.

Pour 2021, certaines associations communales ont renoncé à leur subvention pour participer à l'effort communal et considérant également qu'en 2020 et 2021 les actions n'avaient pas pu être toutes conduites. Nous remercions l'Association des commerçants, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine, les Sites Remarquables du Goût, L'Ecole Musicale et Artistique du Sancy, Les amis de Saillant, Les amis de Sapchat, Association Culture et traditions de la Vallée Verte.



Réunion de travail avec M. Le Préfet du Puy-de-Dôme

Le 4 mai dernier, Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme et Pascal BAGDIAN, Sous-préfet d'Issoire ont été reçus en Mairie de Saint-Nectaire par le Maire et ses adjoints pour une réunion de travail sur les dossiers d'actualité de la commune : situation financière, Centre aqualudique, aménagements des parkings payants, sécurité des bâtiments communaux et privés désaffectés, vitesse excessive de circulation des véhicules dans les villages... Une réunion constructive qui a permis à M. le Préfet de prendre la mesure des enjeux d'attractivité de Saint-Nectaire dans la Vallée Verte. A l'issue de la rencontre, M. le Maire les a conduit jusqu'au parvis de l'église pour illustrer les dossiers évoqués et parler des travaux de l'EHPAD Jeanson. Une visite de Thermadore a clôturé la rencontre vers 13h30. A noter, qu'avant de se rendre en Mairie, M. le Préfet était reçu par l'Interprofession du Saint-Nectaire à La Laiterie de la Montagne.



Facturation d'eau 2021

Pour 2021, vous pourrez opter pour le prélèvement automatique afin de vous simplifier la vie et le règlement de vos factures.

Nouveauté également cette année, l'eau sera facturée en deux fois : une facture estimée en juin (correspondant à 6 mois de consommation 2020) et une facture sur la base du relevé de compteur en fin d'année.

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 2021, Alphonse BEL-LONTE, Maire, Jacques BABUT, 1er adjoint, Marion LEFEUVRE, 2ème adjointe, Gérard MORIZOT, 3ème adjoint se sont rendus au Monument aux Morts de Saint-Nectaire. Mme CROZET et M. CHAMERLIN, conseillers municipaux, étaient également présents.



Un remerciement sincère à M. GAUFFIER, ancien combattant, aux porte-drapeaux et aux pompiers de Saint-Nectaire qui ont accompagné les élus pour cette cérémonie. Une commémoration en musique grâce à la participation de M. REBOUFFAT que la commune remercie de son implication.



Travaux de l'EHPAD

Les travaux ont commencé à l'EHPAD Jeanson, l'extension va permettre d'augmenter la taille des chambres des résidents pour un accueil toujours plus satisfaisant. La municipalité se réjouit de l'aboutissement de ce projet privé (montant des travaux 4,5 M €).

Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

Pour les élections départementales et régionales, les mesures sanitaires nous amènent à organiser les bureaux de vote au Centre Lignerat (à côté de Thermadore). Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h. Masque obligatoire et gestes barrières devront être respectés.

Marché hebdomadaire

Dès le 13 juin et jusqu'au 12 septembre 2021, le marché hebdomadaire sera de retour Place de l'Eglise. Le protocole sanitaire en vigueur l'an passé sera reconduit pour la sécurité de tous.